



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 24 novembre 2017
(OR. en)**

14821/17

COEST 324

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Déclaration conjointe du sommet du Partenariat oriental (Bruxelles, 24 novembre 2017)

Les délégations trouveront en annexe la déclaration conjointe du sommet du Partenariat oriental de Bruxelles, approuvée par les participants au sommet le 24 novembre 2017 à Bruxelles.

Déclaration conjointe du sommet du Partenariat oriental

Bruxelles, le 24 novembre 2017

Les chefs d'État ou de gouvernement et les représentants de la République d'Arménie, de la République d'Azerbaïdjan, de la République de Biélorussie, de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, les représentants de l'Union européenne et les chefs d'État ou de gouvernement et représentants de ses États membres se sont réunis à Bruxelles le 24 novembre 2017. Le président du Parlement européen et des représentants du Comité des régions, du Comité économique et social européen, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne de reconstruction et de développement, ainsi que de la Conférence des collectivités régionales et locales du Partenariat oriental et de l'Assemblée parlementaire Euronest étaient également présents au sommet.

1. Les participants au sommet confirment à nouveau qu'ils accordent une grande importance au Partenariat oriental, qui constitue une dimension particulière de la politique européenne de voisinage. Ils réaffirment leur attachement commun à ce partenariat stratégique et ambitieux, reposant sur des valeurs communes, une compréhension et des intérêts mutuels, une adhésion et une responsabilité communes, la différenciation et la responsabilisation réciproque, qui rapproche les pays partenaires d'Europe orientale de l'Union européenne. Des progrès constants et réels en matière de réforme sont essentiels pour assurer le succès durable du Partenariat oriental.

2. Les participants au sommet renouvellent leur engagement à renforcer la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que les principes et les règles de droit international, qui sont au cœur du Partenariat oriental. L'Union européenne reste déterminée à soutenir l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de tous ses partenaires. Le respect intégral des objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations unies, l'Acte final d'Helsinki de 1975 et la Charte de Paris de l'OSCE de 1990, ainsi que l'adhésion et l'attachement pleins et entiers à ceux-ci, sont fondamentaux pour notre vision commune d'une Europe pacifique et sans division. Les participants au sommet reconforment les éléments et les principes inscrits dans les déclarations faites lors de précédents sommets du Partenariat oriental et soulignent qu'ils ont fermement l'intention de tenir les engagements qu'ils ont pris lors de précédents sommets et dans le cadre d'accords bilatéraux.
3. Dans ce contexte, les participants au sommet soulignent que la consolidation et la promotion des valeurs et principes communs auxquels ils sont attachés constituent une priorité absolue et contribuent à l'approfondissement des relations entre l'UE et les partenaires. Grâce aux liens forgés au moyen du Partenariat oriental, l'Union européenne et les pays partenaires sont plus forts unis et mieux à même de relever les défis communs. Les participants au sommet conviennent qu'une coopération plus étroite et un dialogue politique tourné vers l'avenir et portant sur un large éventail de questions sont essentiels pour relever les défis communs et atteindre les objectifs communs.
4. Les participants mettent l'accent sur l'importance qu'il y a à renforcer la résilience de l'État, de l'économie et de la société à la fois dans l'UE et les pays partenaires, et sur le rôle que joue à cet égard le Partenariat oriental dans le voisinage de l'Union européenne, comme cela a également été souligné dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et le réexamen de la politique européenne de voisinage.

5. Le Partenariat oriental soutient la réalisation des objectifs stratégiques essentiels au niveau de la planète fixés par le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, tendant à la mise en place de sociétés bien gérées, plus prospères et responsables, et par l'accord de Paris sur le climat. Les participants au sommet conviennent que l'impact négatif du changement climatique constitue l'un des plus grands défis de notre époque, face auquel toutes les parties concernées doivent unir leurs efforts. Ils confirment qu'une société civile dynamique et l'égalité entre les femmes et les hommes sont importants pour libérer tout le potentiel économique et social de leurs sociétés en améliorant le développement économique et en renforçant la cohésion sociale.
6. Les participants au sommet restent vivement préoccupés par les violations persistantes des principes du droit international en de nombreux endroits de la région. Les participants au sommet appellent à redoubler d'efforts pour favoriser le règlement pacifique des conflits non résolus dans la région sur la base des principes et des règles du droit international. Le règlement des conflits, l'instauration d'un climat de confiance et les relations de bon voisinage sont essentiels pour le développement économique et social ainsi que pour la coopération. Les participants au sommet saluent les efforts accomplis et se félicitent du rôle renforcé de l'UE en matière de règlement des conflits et d'instauration d'un climat de confiance dans le cadre ou à l'appui des formats et des processus de négociation convenus existants, y compris par une présence sur le terrain, le cas échéant.
7. Les participants soulignent que le Partenariat oriental vise à créer un espace commun de démocratie, de prospérité et de stabilité partagées et de coopération renforcée et n'est dirigé contre personne. Lorsque l'établissement de liens avec d'autres partenaires requiert une participation plus large et contribuerait à la réalisation des objectifs dans certains domaines d'activité ainsi qu'aux objectifs généraux du Partenariat oriental, la coopération peut au cas par cas être étendue à des pays tiers. Les participants réaffirment le droit souverain de chaque partenaire de choisir le niveau d'ambition et les objectifs auxquels il aspire dans ses relations avec l'Union européenne.

8. Les participants au sommet se félicitent des résultats enregistrés par le Partenariat oriental à ce jour et de la différenciation renforcée au niveau des relations bilatérales entre l'UE et chacun des pays partenaires. L'étendue et la profondeur de la coopération sont déterminées par les ambitions et les besoins de l'UE et de ses partenaires ainsi que par le rythme et la qualité des réformes.
9. Les participants au sommet se félicitent de la pleine entrée en vigueur des accords d'association et des zones de libre-échange approfondi et complet avec la Géorgie, la République de Moldavie et, plus récemment, l'Ukraine à la suite de la décision de décembre 2016 des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE.
10. Dans ce contexte, les participants au sommet prennent acte des aspirations européennes et du choix exprimé par les partenaires concernés de se tourner vers l'Europe, tels qu'ils sont formulés dans les accords d'association. Les accords prévoient une accélération de l'association politique et de l'intégration économique avec l'Union européenne. Les participants au sommet se félicitent du soutien de l'UE à leur mise en œuvre. Dans ce contexte, tout en préservant le caractère inclusif du Partenariat oriental, il est opportun que les partenaires dans le cadre des accords d'association et des zones de libre-échange approfondi et complet participent à des discussions conjointes sur les progrès, les perspectives et les défis relatifs aux réformes liées à l'association, comme le demandent ces partenaires, et, ce, dans le but de faciliter la mise en œuvre pleine et entière des accords d'association et des accords de libre-échange approfondi et complet.
11. Les participants au sommet saluent la signature de l'accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et l'Arménie en marge du sommet. Ils se félicitent des progrès notables réalisés dans le cadre des négociations en cours entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan en vue d'un nouvel accord-cadre. Ils se réjouissent que le "dialogue critique" de l'UE à l'égard de la Biélorussie soit devenu plus complet, notamment dans le cadre du groupe de coordination UE-Biélorussie, du dialogue sur les droits de l'homme et du dialogue sur les échanges commerciaux.

12. Les participants au sommet se félicitent que l'UE continue de soutenir le Partenariat oriental en recourant de manière intégrale et ciblée à l'instrument européen de voisinage, notamment aux programmes de coopération transfrontière, et à d'autres instruments financiers disponibles. Le soutien financier que l'UE apporte à ses partenaires sera subordonné à des mesures concrètes en matière de réforme. L'approche incitative de l'UE ("donner plus pour recevoir plus") continuera à bénéficier aux partenaires dont les réformes seront les plus avancées. Le plan d'investissement extérieur offre de nouvelles possibilités de financement, en particulier par la mise en place du Fonds européen pour le développement durable, qui devrait permettre de mobiliser avec succès d'importants investissements.
13. Les participants se réjouissent à la perspective de renforcer encore le dynamisme et l'efficacité de notre coopération élargie et approfondie dans le cadre du Partenariat oriental, l'accent étant mis sur les avantages concrets apportés aux citoyens. Ils rappellent qu'il importe de sensibiliser davantage les citoyens aux programmes de l'UE contribuant à la réalisation de cet objectif.
14. Les participants au sommet se félicitent des 20 objectifs à atteindre pour 2020 en vue de parvenir à des résultats tangibles de manière transparente et sans exclusive, et de renforcer la résilience [*présentés à l'annexe I*]. Ils attendent avec intérêt que la coopération s'intensifie dans le cadre de la structure multilatérale révisée du Partenariat oriental [*présentée à l'annexe II*], ce qui permettra de mieux servir les objectifs politiques poursuivis par le Partenariat, y compris la coopération entre les partenaires. Ils développeront, pour cette coopération, une approche plus intégrée, participative, transsectorielle et axée sur les résultats. Les participants mettent l'accent sur le rôle que jouent les réunions ministérielles en fournissant des orientations politiques en matière d'action dans divers domaines.

15. Les participants au sommet soulignent que la bonne gouvernance à tous les niveaux est essentielle pour que les citoyens aient confiance en leurs pouvoirs publics. La mise en œuvre de réformes dans l'administration publique et le système judiciaire ainsi que la lutte contre la corruption constituent la base de l'ensemble des autres politiques à cet égard et sont essentielles au renforcement de la résilience. Les participants s'accordent à reconnaître que favoriser la sécurité humaine, qui dépend également de la mise en place d'institutions efficaces, responsables, transparentes et démocratiques, permettra de réduire les vulnérabilités sociétales. La coopération et le soutien de l'UE en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la mise en œuvre d'une gestion intégrée des frontières et la désorganisation de la criminalité organisée, ainsi que la lutte contre la traite d'être humains et le trafic de migrants, les migrations irrégulières, les menaces hybrides, le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris par le dialogue interreligieux et interculturel, la prévention de la radicalisation, l'amélioration de la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité, et le renforcement de la prévention des catastrophes, de la réaction à celles-ci et de la gestion des crises en la matière permettront aux pays partenaires d'être mieux à même de résister aux pressions auxquelles ils sont confrontés. Les participants au sommet sont convenus de l'importance d'une réelle coopération entre les pays partenaires intéressés et les instances compétentes de l'UE face aux défis précités. Ils insistent sur le fait qu'il importe d'intensifier, le cas échéant, le dialogue sur la sécurité et la coopération dans le domaine de la PSDC et saluent à cet égard la contribution précieuse des partenaires aux missions et opérations de l'UE.

16. Les participants au sommet estiment que le développement économique et social ainsi que le soutien apporté aux processus de transformation sont au cœur de la recherche conjointe de stabilité et de résilience dans le voisinage européen. Mettre en place des cadres de politique économique et réglementaires solides, notamment en tirant parti des efforts de l'Union européenne et des institutions financières internationales, contribuera à créer un environnement propice au développement d'économies compétitives, vertes, numérisées et orientées vers l'innovation, attirant les investissements, créant des emplois et favorisant une croissance durable inclusive et un accroissement des échanges commerciaux avec l'UE et entre les pays partenaires, l'objectif étant aussi que les efforts déployés par ces derniers en vue de tirer pleinement parti des zones de libre-échange existantes s'intensifient. À ce titre, les participants au sommet saluent les résultats du 4^e forum des entreprises du Partenariat oriental qui s'est tenu en octobre 2017 à Tallinn. Il sera particulièrement important d'apporter une aide aux petites et moyennes entreprises, notamment en leur facilitant l'accès aux prêts en monnaie locale, ainsi que de soutenir le développement de l'accès au haut débit et de progresser sur la voie d'une réduction des tarifs d'itinérance entre les pays partenaires et éventuellement, à un stade ultérieur, avec l'UE. À cet égard, les participants au sommet conviennent de coopérer en ce qui concerne l'harmonisation des marchés numériques, afin que le marché unique numérique bénéficie également aux pays partenaires.

17. Étant donné l'importance de la connectivité, les participants partagent l'avis que de meilleures liaisons de transport dont la sécurité est accrue offrent de nouvelles perspectives de développement et permettent une communication et des échanges plus étroits entre l'Union européenne et les pays partenaires et entre les partenaires eux-mêmes. Faisant fond sur l'impact positif des accords conclus avec la Géorgie et la République de Moldavie en ce qui concerne la création d'un espace aérien commun, les participants au sommet rappellent qu'il importe de conclure le plus vite possible l'accord prévu en la matière avec l'Ukraine, et se déclarent favorables à un achèvement rapide des négociations qui sont menées avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan en vue de la conclusion d'accords de ce type. Ils attachent de l'importance à l'intermodalité et à l'interopérabilité des liaisons de transport, ainsi qu'à l'amélioration des connexions avec le réseau RTE-T pour ce qui est de l'ensemble des modes de transport, et se félicitent de la signature d'accords à haut niveau entre l'UE et les pays partenaires définissant les cartes indicatives concernant les réseaux centraux. Les participants au sommet ont conscience de l'importance que revêt une énergie sûre, durable, fiable et abordable pour tous, conviennent que la sécurité d'approvisionnement et la diversification des sources d'énergie, des fournisseurs et des itinéraires d'approvisionnement sont importantes et soulignent la nécessité d'agir dans un esprit de solidarité et d'inclusivité à cette fin. Une coopération active des pays partenaires dans le cadre de la création de l'Union européenne de l'énergie est bienvenue. Les participants sont déterminés à renforcer la sécurité énergétique grâce aux interconnexions et à l'utilisation durable des ressources énergétiques, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, à réduire la dépendance et à favoriser la résilience. Ils soulignent également que les normes internationales les plus strictes en matière de sûreté nucléaire et de protection environnementale doivent être dûment respectées.

Les participants au sommet mettent l'accent sur leur détermination à engager la transition vers des économies plus vertes, plus efficaces et durables et à consentir des efforts accrus en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ainsi qu'à s'attaquer aux défis environnementaux. Dans ces domaines, il demeure essentiel de procéder à la mise en œuvre en temps utile des accords multilatéraux et à des réformes de grande ampleur.

18. Les contacts entre les personnes, y compris grâce aux échanges éducatifs, aux échanges de jeunes et aux échanges culturels et scientifiques, ainsi que la mobilité resserrent les liens entre les sociétés. Les participants au sommet se félicitent de la mise en œuvre effective des régimes d'exemption de visa dont bénéficient la République de Moldavie, la Géorgie et l'Ukraine. Ils escomptent renforcer la coopération et réaliser de nouveaux progrès dans le domaine de la mobilité, dans un environnement sûr et bien géré, ainsi qu'envisager en temps voulu l'ouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec l'Arménie, pour autant que les conditions propices à une mobilité sûre et bien gérée soient en place, y compris la mise en œuvre effective des accords visant à faciliter la délivrance des visas et des accords de réadmission entre les parties. Les participants se réjouissent de dialoguer de manière plus étroite avec l'ensemble des partenaires en vue de moderniser les systèmes d'éducation, de recherche et d'innovation, et d'améliorer leurs résultats en matière de qualité et leur compétitivité, tout en assurant le respect des droits qu'exercent déjà les personnes appartenant à des minorités nationales, tels qu'ils sont consacrés par les conventions des Nations unies et du Conseil de l'Europe et par les protocoles connexes, en veillant à l'absence de discrimination des personnes appartenant à des minorités et au respect de la diversité et en prenant pleinement en compte les compétences des instances du Conseil de l'Europe lors de la réforme desdits systèmes. L'accent sera mis en particulier sur le soutien et l'autonomisation de la jeune génération, comme cela a été souligné lors du 3^e forum de la jeunesse du Partenariat oriental qui s'est tenu en juin 2017 à Varsovie, en particulier pour développer les compétences, l'engagement citoyen et la solidarité des jeunes, favoriser leur mobilité au niveau universitaire et renforcer leur employabilité et leur esprit d'entreprise grâce à un cadre d'action global en faveur des jeunes et à l'ensemble de mesures pour les jeunes qui a été présenté par l'UE.

19. Les participants au sommet insistent sur le rôle important que jouent le bon fonctionnement du paysage médiatique et la liberté d'expression dans une société démocratique, résiliente et prospère. Ils reconnaissent qu'il est nécessaire d'apporter un soutien accru aux médias indépendants et de promouvoir davantage le professionnalisme des médias et l'éducation aux médias dans le cadre du Partenariat oriental. En outre, ils conviennent de la nécessité de renforcer encore les efforts de communication stratégique, d'œuvrer pour que la coopération entre l'UE et les pays du Partenariat oriental acquière plus de visibilité et de sensibiliser le public à la désinformation qu'il convient également de mettre en lumière. À ce titre, ils saluent la contribution de la 2^e conférence des médias du Partenariat oriental qui s'est tenue en septembre 2017 à Kiev.
20. Les participants au sommet réaffirment que, pour le Partenariat oriental, il importe que toutes les parties de la société soient associées sans exclusive. Ils sont résolus à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes et à promouvoir l'émancipation des femmes, comme le prévoit le Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes. Le dialogue avec la société civile, notamment par l'intermédiaire du Forum de la société civile pour le Partenariat oriental, ainsi que par des contacts élargis avec les organisations de base de la société civile et les partenaires sociaux et un soutien ciblé en leur faveur, continue à faire partie intégrante de ce Partenariat comme l'a souligné la Conférence de la société civile du Partenariat oriental qui s'est tenue en octobre 2017 à Tallinn. Ils se félicitent du rôle que jouent les autorités locales et régionales, grâce à la Conférence des collectivités régionales et locales pour le Partenariat oriental (CORLEAP), pour avancer sur la voie de la réalisation des objectifs du Partenariat au niveau de gouvernance le plus proche des citoyens. Les participants au sommet encouragent un renforcement de la coopération, du dialogue et de la promotion des échanges interparlementaires dans le cadre de l'Assemblée parlementaire Euronest, prenant acte à cet égard de la création, par le Bureau de cette dernière, du "groupe de travail ad hoc sur les accords d'association".
21. Les participants au sommet attendent avec intérêt la prochaine réunion du sommet du Partenariat oriental, prévue pour 2019, au cours de laquelle ils ont l'intention de revoir la mise en œuvre des résultats du Partenariat oriental et de fournir des orientations pour renforcer encore la coopération au sein du Partenariat oriental.

Annexe I – 20 objectifs à atteindre pour 2020

L'obtention de résultats concrets pour nos citoyens est au cœur de l'action que nous menons au sein du Partenariat oriental. Parmi les quatre priorités définies d'un commun accord lors du sommet du Partenariat oriental tenu à Riga en 2015, vingt domaines fondamentaux assortis d'objectifs à atteindre pour 2020 ont été recensés. Le renforcement de notre résilience commune a guidé le choix des objectifs concrets à atteindre.

Les 20 objectifs à atteindre pour 2020 constituent un instrument de travail conçu sans exclusive avec tous les acteurs concernés. Une architecture simplifiée pour la coopération multilatérale au sein du Partenariat oriental permettra de suivre de près et à intervalles réguliers la concrétisation des objectifs définis d'un commun accord, et ce de manière globale et systématique, dans un souci d'adhésion et de volonté communes et de complémentarité avec les priorités bilatérales, en privilégiant l'obtention de résultats.

Objectifs transversaux

1. Une société civile dynamique est essentielle pour le tissu démocratique de la société ainsi que pour une gouvernance publique transparente, le développement du secteur privé, une croissance économique inclusive et durable, la protection de l'environnement, l'innovation sociale, la mobilité et les contacts entre les personnes. La société civile est un partenaire indispensable des pouvoirs publics car elle est un vecteur de réforme et un facteur de responsabilisation. Le renforcement de l'expertise technique et des capacités de gestion des organisations de la société civile, y compris des partenaires sociaux, accroîtra l'intérêt du dialogue de fond et de la prise de décision axée sur les résultats dans les pays partenaires.

2. L'égalité des sexes et la non-discrimination permettront aux pays partenaires de tirer pleinement parti du potentiel économique et social que recèlent leurs sociétés. Des efforts seront entrepris pour sensibiliser pleinement les sociétés en question, conformément au plan d'action de l'UE 2016-2020 sur l'égalité des sexes, à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux principes de non-discrimination. L'UE soutiendra l'adoption des dispositions législatives requises et la mise en place d'instances œuvrant réellement en faveur de l'égalité, ainsi que le renforcement de telles instances. Le programme "Women in Business" accroîtra les perspectives économiques des femmes chefs d'entreprise.
3. Une communication stratégique accrue, plus claire et adaptée, notamment dans le cadre de l'action menée par la task force East Stratcom, conduira à une meilleure compréhension de l'Union européenne parmi les citoyens des pays du voisinage oriental et à une meilleure compréhension des pays partenaires et du Partenariat oriental parmi les citoyens de l'UE. Le soutien apporté à la pluralité des médias et à leur indépendance dans les pays partenaires continuera d'accroître la responsabilisation ainsi que la résilience à la désinformation.

Développement économique et débouchés commerciaux

4. Le potentiel de croissance des petites et moyennes entreprises (PME) des pays partenaires sera libéré grâce au programme EU4Business, à des programmes de soutien nationaux appropriés et à l'amélioration des conditions dans lesquelles les PME en question exercent leurs activités. L'institutionnalisation du dialogue entre le secteur public et le secteur privé, l'appui aux organisations de soutien aux entreprises centrées sur le client et la mise en place d'un nouveau réseau pour la diplomatie économique régionale visant à accroître la promotion des échanges commerciaux et des investissements dans le voisinage oriental renforceront encore le potentiel de croissance économique durable.

5. Les lacunes en matière d'accès au financement et d'infrastructure financière seront comblées afin de réellement permettre un développement et une transformation économiques durables. L'approfondissement et l'élargissement des marchés des capitaux seront soutenus, notamment à travers des programmes pilotes visant à réformer ces marchés. Un soutien sera apporté à la mise en place de registres des crédits bien gérés et de sources de financement alternatives pour faciliter l'investissement et accroître les exportations. Les réformes à mener dans ce cadre favoriseront l'augmentation des prêts en devise locale en étroite coopération avec les institutions internationales de financement.
6. La création de nouvelles perspectives d'emploi aux niveaux local et régional sera soutenue par la mise en œuvre de programmes de l'UE visant à diversifier l'activité économique et à réduire les disparités, en particulier parmi les jeunes citoyens. L'initiative des maires pour la croissance économique, nouvellement mise en place, contribuera à mobiliser les autorités locales en faveur de la mise en œuvre de stratégies de développement économique local intelligent. La réalisation de projets de développement régional, y compris dans le domaine de l'agriculture, facilitera également la concrétisation de ces objectifs.
7. L'harmonisation des marchés numériques entre les pays partenaires et avec l'UE sera encouragée dans le cadre de l'initiative EU4Digital, afin d'éliminer les obstacles et entraves auxquels les citoyens, les administrations publiques et les entreprises sont confrontés en ce qui concerne les services en ligne paneuropéens. Dans ce contexte, la coopération visera surtout à aider les pays partenaires à renforcer l'indépendance des autorités nationales de régulation des télécommunications, à harmoniser l'attribution des fréquences du spectre radioélectrique et la tarification des frais d'itinérance, à mettre en œuvre des stratégies nationales pour le développement du haut débit, la cybersécurité, l'innovation numérique, des services de santé en ligne interopérables et les compétences numériques, et à expérimenter au niveau transfrontière des signatures électroniques, des échanges commerciaux électroniques et des couloirs de transport numériques.

8. Les échanges commerciaux entre l'UE et les pays partenaires, ainsi qu'entre ceux-ci, seront soutenus, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des zones de libre-échange approfondi et complet pour les trois pays partenaires concernés que sont la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine. De manière différenciée, l'UE continuera d'examiner conjointement avec chacun des pays partenaires, y compris l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Biélorussie, des moyens intéressants et réalistes de renforcer les échanges commerciaux mutuels et d'encourager les investissements compte tenu des intérêts communs, de la politique d'investissement réformée en ce qui concerne la protection des investissements, des règles du commerce international et des normes internationales en matière de commerce, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle, et de contribuer à la modernisation et la diversification des économies.

Renforcement des institutions et de la bonne gouvernance

9. Il sera procédé au renforcement de l'État de droit et des mécanismes de lutte contre la corruption en soutenant l'établissement et le développement de structures durables qui permettent de prévenir et combattre la corruption, de renforcer la transparence et de lutter contre le blanchiment de capitaux. Seront entrepris dans ce contexte des efforts visant à mettre en place des systèmes effectifs de déclaration d'avoirs et de conflits d'intérêt s'accompagnant de bases de données facilement consultables, des mesures de mise en œuvre des recommandations d'ordre international applicables en ce qui concerne le financement des partis politiques, l'indépendance des organismes de lutte contre la corruption, l'élaboration d'un cadre juridique et de mécanismes de recouvrement et de gestion d'avoirs, ainsi que des moyens d'enquête financière effectifs.

10. La mise en œuvre de réformes fondamentales correspondant aux normes européennes en matière d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité et de responsabilité du pouvoir judiciaire, comprenant la création d'outils électroniques appropriés, par exemple, pour l'attribution des dossiers suivant des critères objectifs préétablis, sera de la plus haute importance. Les résultats en matière de recrutement et de promotion des juges selon une procédure transparente et sur la base du mérite, le signalement des affaires disciplinaires, l'amélioration de l'accès à la justice, une formation approfondie et effective des membres du corps judiciaire, une réduction substantielle de l'arriéré en matière civile et pénale, et une meilleure exécution des décisions de justice, évalués par rapport aux différents indicateurs convenus, contribueront à ce que la population ait confiance dans les institutions publiques.
11. La mise en œuvre de réformes de l'administration publique selon les principes internationaux pour la professionnaliser, la dépolitiser, la responsabiliser et lui conférer un caractère éthique sera d'une importance majeure. L'établissement, au niveau national, de stratégies conformes aux principes internationaux, l'amélioration de la législation sur la fonction publique, l'accès du public à l'information, des administrations accessibles et axées sur le service, le renforcement du contrôle budgétaire et l'amélioration du cadre institutionnel pour les statistiques officielles constitueront des avancées dans ce domaine. La possibilité d'un programme d'observation au poste de travail pour les fonctionnaires sera examinée.
12. Le renforcement de la coopération dans le domaine de la gestion des risques de sécurité et de catastrophe permettra aux pays partenaires d'être mieux préparés à réagir aux crises et aux catastrophes. Grâce au soutien apporté, y compris pour le renforcement des capacités de lutte contre la criminalité organisée, les pays partenaires seront plus résilients aux menaces hybrides, y compris en matière de cybersécurité et d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ou d'origine criminelle, accidentelle ou naturelle. L'approfondissement du dialogue sur la sécurité et de la coopération concrète dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris le renforcement des possibilités de formation et des capacités dans ce domaine et celui de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), viendra soutenir les contributions des pays partenaires aux missions et opérations civiles et militaires européennes.

13. La réalisation de progrès dans l'extension du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) central, y compris des routes, voies ferrées, ports, aéroports et voies d'eau intérieures, sera activement soutenue suivant un plan d'action indicatif d'investissement à long terme, avec pour objectif d'achever le RTE-T d'ici 2030. La mise en œuvre des liaisons nécessaires sur le réseau central étendu et l'élimination des goulets d'étranglement dans la chaîne logistique, notamment par l'amélioration de l'efficacité des réseaux de transport existants, contribueront à faciliter les transports, ce qui soutiendra les échanges économiques. Une plus grande efficacité des procédures de franchissement des frontières et la réduction des obstacles administratifs, techniques et autres permettront d'accroître de manière durable les flux de transport de marchandises. L'amélioration de la sécurité routière et la réalisation d'avancées concernant les accords sur la création d'un espace aérien commun renforceront encore l'interconnectivité en matière de transports.

14. La sécurité de l'approvisionnement énergétique sera renforcée par l'amélioration de l'interconnectivité des réseaux de gaz et d'électricité entre les pays partenaires et entre ceux-ci et l'UE. L'initiative EU4Energy contribuera à accroître l'efficacité et la transparence des marchés de l'énergie. Un soutien continuera d'être apporté à la coopération en cours avec la Communauté de l'énergie, qui aidera les pays partenaires à honorer leurs engagements en la matière. Dans ce contexte, la modernisation du système de transport et de stockage de gaz de l'Ukraine, la mise en service du corridor Sud pour le gaz, qui revêt une importance stratégique, et son extension vers l'Asie centrale, la mise en œuvre de l'interconnexion gazière Ungheni-Chișinău et Hermanowice-Bilche Volytsia, et le renforcement de l'interconnexion électrique entre la Géorgie et l'Arménie, ainsi que la mise en place des conditions nécessaires à l'intégration potentielle des réseaux électriques de l'Ukraine et de la Moldavie dans le réseau européen attesteront d'une volonté commune d'aller de l'avant dans ce domaine.

15. Des mesures décisives seront prises pour suivre des trajectoires de croissance à faible intensité de carbone et résilientes au changement climatique, améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, et réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'accord de Paris sur le changement climatique. Ces mesures consisteront notamment à mettre en œuvre le plan d'action pour l'énergie durable et le plan d'action pour le climat dans le cadre du programme de la convention des maires, à soutenir les PME en matière d'efficacité durable, à assurer des synergies entre les initiatives EU4Business, EU4Energy et EU4Innovation, à dégager des fonds pour les investissements écologiques, à contribuer à l'élaboration de stratégies nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à mettre en place au niveau national un système de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions et à intensifier les efforts de mise au point de politiques d'adaptation nationales.

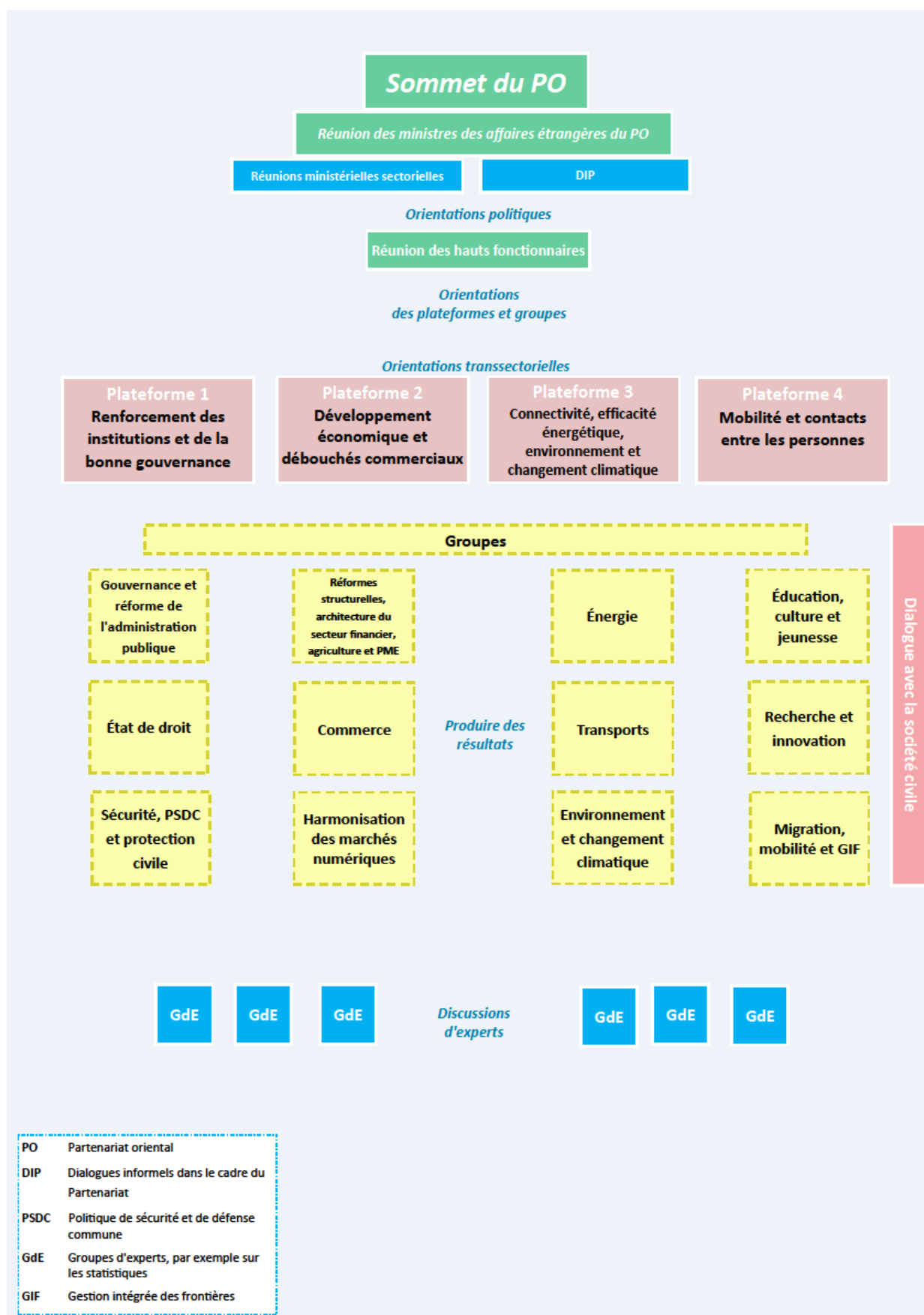
16. La protection de l'environnement ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène seront renforcées grâce à l'amélioration de la gestion des ressources hydriques et de la coopération transnationale, à la prise en compte des objectifs environnementaux et liés au climat dans les politiques sectorielles, au développement d'une gouvernance environnementale rigoureuse et à l'accroissement de la prise de conscience environnementale. Un soutien sera apporté en faveur du passage à une économie plus verte et plus circulaire. Au nombre des mesures fondamentales en la matière figureront l'établissement de plans de gestion des bassins hydrographiques, la détermination des risques environnementaux pour la mer Noire, l'élaboration de dispositions législatives pour les analyses d'impact et études environnementales stratégiques, l'amélioration de l'accès aux données environnementales et la promotion d'une exploitation durable des ressources marines vivantes.

Mobilité et contacts entre les personnes

17. La réalisation de progrès en matière de mobilité sera encouragée en s'assurant que la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine continuent de respecter les critères de libéralisation du régime des visas, en envisageant en temps voulu, si les conditions le permettent, l'ouverture d'un dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan respectivement, pour autant que les conditions propices à une mobilité sûre et bien gérée soient en place, y compris la mise en œuvre effective des accords visant à faciliter la délivrance de visas et des accords de réadmission entre les parties, et en concluant avec la Biélorussie l'accord visant à faciliter la délivrance des visas et l'accord de réadmission. Un soutien continuera d'être apporté à la mise en œuvre des partenariats pour la mobilité existants, notamment en vue d'améliorer la gestion des migrations dans les pays partenaires. La mise en œuvre de la gestion intégrée des frontières à travers un réseau modernisé de points de passage frontaliers entre les pays partenaires et entre ceux-ci et les États membres de l'UE facilitera la mobilité, tout en renforçant la sécurité, et contribuera à accroître les flux commerciaux.
18. L'investissement dans les compétences, l'esprit d'entreprise et l'employabilité des jeunes sera considérablement accru, notamment grâce à un ensemble renforcé de mesures pour les jeunes présenté par l'UE au titre de l'initiative EU4Youth, qui comprendra un nouveau programme de mobilité pour les jeunes et des actions ciblées s'inscrivant dans le cadre de feuilles de route pour la mobilisation en faveur des jeunes, l'accent étant mis en particulier sur l'esprit d'initiative, la mobilité et la qualité de l'enseignement formel et non formel. Les jeunes et les animateurs pour la jeunesse bénéficieront de possibilités de mobilité accrues au titre du programme Erasmus+. La participation des pays partenaires aux programmes Erasmus+, Europe créative, COSME et Horizon 2020 offre de nouvelles possibilités de mobilité pour les universités, les administrations, les entreprises, les professionnels, les opérateurs culturels et audiovisuels, les jeunes, les étudiants et les chercheurs, et contribue à l'essor des secteurs de la culture et de la création. Le renforcement de la coopération dans le cadre des programmes de l'UE sera soutenu s'il y a lieu.

19. Une École européenne verra le jour dans le cadre du Partenariat oriental, en tenant compte des activités des États membres de l'UE, pour dispenser un enseignement de haute qualité aux élèves issus des pays partenaires, accroître les possibilités qui s'offrent à eux en matière d'enseignement et d'emploi, et promouvoir la coopération, la compréhension multiculturelle, la tolérance, les valeurs fondamentales et une meilleure compréhension de l'Union européenne et de son action dans la région, ainsi que pour améliorer les compétences linguistiques. Un réseau d'universités des pays partenaires mettra l'accent sur l'excellence dans l'enseignement.
20. L'intégration des systèmes de recherche et d'innovation des pays partenaires et de l'UE sera favorisée par une nouvelle initiative intitulée EU4Innovation, visant à accroître les perspectives d'emploi et de carrière des chercheurs, consistant à financer la recherche et l'innovation sur une base compétitive et encourageant les partenariats entre le secteur de la recherche et le monde des entreprises. Les efforts entrepris viseront le plein accès des pays partenaires concernés à l'ensemble des régimes de financement d'Horizon 2020 pour les différents chercheurs. Les réformes des systèmes de recherche et d'innovation publics nationaux amélioreront les résultats et la compétitivité. L'intégration dans le réseau paneuropéen GÉANT qui relie entre eux tous les réseaux de recherche et d'enseignement nationaux d'Europe réduira encore la fracture numérique.





Pour assurer l'efficacité de la nouvelle architecture simplifiée du Partenariat oriental et sa cohérence en termes d'action, selon l'orientation stratégique établie par le sommet et la ligne politique définie lors des réunions ministérielles, les plateformes sont désormais réorganisées en instances transsectorielles correspondant aux quatre domaines de coopération fondamentaux définis d'un commun accord lors du sommet du Partenariat oriental tenu à Riga en 2015. Elles serviront d'interface entre les groupes (où auront lieu des discussions approfondies) et les réunions des hauts fonctionnaires (qui fourniront des orientations générales, définiront des synergies et suivront le processus global). Les plateformes donneront des orientations stratégiques pour les travaux des groupes et feront rapport aux réunions des hauts fonctionnaires. Cette architecture sera mise en œuvre au moyen d'un processus inclusif et axé sur les résultats. L'UE et les pays partenaires conviendront d'un programme et d'une méthode de travail centrés sur la réalisation d'avancées et en particulier sur les 20 objectifs à atteindre pour 2020. La société civile, y compris, le cas échéant, les partenaires sociaux et le monde des entreprises, sera pleinement associée au processus renouvelé et à la réalisation des objectifs à atteindre.
